Image not found or type unknown

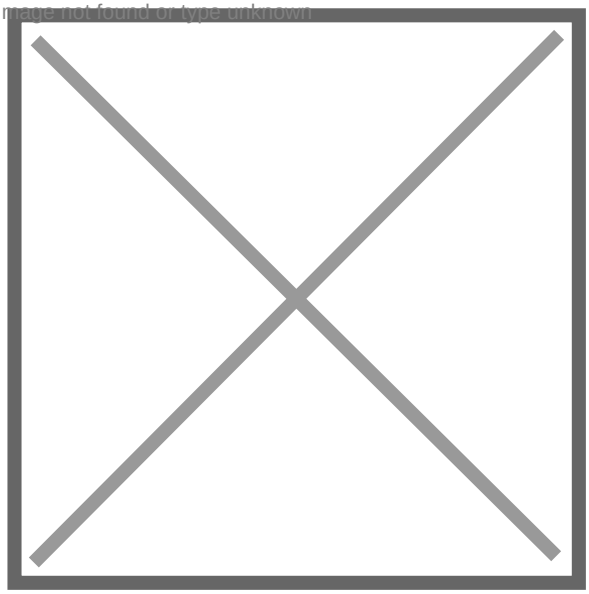

Mon chien a bouffé mes 4 ceintures de sécurité ?

Par **vanessbourg**, le **22/12/2021** à **01:43**

Bonjour,

J'ai un gros souci, hier soir j'étais invitée chez une amie pour dîner, juste avant le dîner nous sommes tous partis avec son nouveau mec et ses enfants nous promener dans la forêt, ma voiture était garée dans une rue devant chez elle, en revenant jai du mettre mon chien dans ma voiture car mes amis ont plusieurs chiens agressifs. Après le dîner, en montant dans la voiture, je découvre que ma ceinture de sécurité est coupée en 2 et je vérifie les 3 autres ceintures qui sont aussi coupées en 2. J'ai du mal à croire que mon chien, qui est calme et non agressif, ait pu faire ça, je l'ai déjà laissé plusieurs fois dans la voiture ou chez moi il ne m'a jamais abîmé quoi que ce soit. J'en ai parlé à mon amie chez qui j'étais invitée, elle a trouvé ça très bizarre et est devenue silencieuse en venant regarder les ceintures, elle aussi a du mal à croire que mon chien ait pu déchiré toutes ces ceintures, j'ai tout de suite pensé à son ex qui a déjà commis plusieurs "délits" devant chez elle (il lui a deja abimé sa voiture, elle n'a jamais porté plainte de peur de répresailles car violent, elle range sa voiture dans un garage depuis), actuellement elle est en procès avec lui pour attouchements sur 1 de leur enfant, je sais que la semaine dernière la police a convoquée mon amie pour lui apprendre que son ex aura du sursis et que son ex est furax... Sous le choc, après cet incident je n'arrive plus à me souvenir si j'avais fermé les portières, j'ai peur que mon assurance auto ne veuille pas me rembourser et accuse mon chien, comment savoir si les ceintures ont été coupées par une personne ou mon chien ? Je ne sais pas comment annoncer ça à mon assurance car pas de trace d'effraction, j'ai vérifié l'état des ceintures : les 4 sont fendues en 2 !! les sièges sont en très bon état (ma voiture est neuve, je suis assurée tous risques), j'ai aussi une assurance habitation mais je ne sais pas si la responsabilité civile prend en charge ces dégâts ? bref, je suis perdue.

Merci de vos conseils.

Par **Lag0**, le **22/12/2021** à **06:44**

Bonjour,

Réponse non juridique, mais je pense que l'on doit voir facilement si les ceintures ont été déchirées par les dents d'un chien ou coupées avec un outil.

Par **amajuris**, le **22/12/2021** à **16:30**

bonjour,

de plus en plus de matériaux utilisés (durites..) dans les automobiles comportent des éléments d'origine végétale, qui attirent les animaux.

il est donc très possible que votre chien mécontent d'avoir été enfermé seul dans votre voiture se soit vengé sur vos ceintures de sécurité.

comme lago, une ceinture coupée par un chien présente des traces différentes de celles d'un outil coupant.

si c'est un tiers qui a fait ces dégêts, votre chien aurait dû réagir.

salutations

Par **chaber**, le **22/12/2021** à **17:10**

bonjour

[quote]
ma voiture est neuve, je suis assurée tous risques), j'ai aussi une assurance habitation mais je ne sais pas si la responsabilité civile prend en charge ces dégâts

[/quote]
votre assurance Responsabilité Civile Habitation n'interviendra pas: dommmages causés par votre chien à votre propre véhicule

votre assurance Tous risques ne peut intervenir: pas de choc, ni versement, ni immersion.

Reste éventuellement le vandalisme mais il faudra un certificat de dépôt de plainte et vous subirez votre franchise.

Selon les contrats une franchise supplémentaire peut être appliquée lorsqu'il n'y a pas

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

effraction

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés